

Commune de Châteldon
Conseil Municipal
Procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteldon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de M. Tony BERNARD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 avril 2024.

PRÉSENTS : M. Tony BERNARD, Mme Patricia CHATAING, Mme Marie PETOT, Mme Marie FRANQUESA, M. Alain GIRONDE, M. André COSTE, M. Hubert CAURO

ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie SERGERE, M. Renaud DAVAL, Mme Prisca DAUPHIN, M. Aurèle JACQUET, Mme Hélène DAUPHANT, M. Matthieu GUNTHER.

M. Hubert CAURO a été désigné en qualité de secrétaire.

1. Délibération n°2024/3/24 : FINANCES - Compte de gestion 2023 Budget Principal Communal

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (du trésor public) à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les deux décisions modificatives de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Délibération n°2024/3/25 : FINANCES - Compte de gestion 2023 Budget annexe "Caisse des écoles"

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (du trésor public) à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier, du budget annexe de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Délibération n°2024/3/26 : FINANCES - Compte de gestion 2023 Budget annexe "Lotissement les Champs"

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (du trésor public) à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et sa décision modificative, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier, du budget annexe du Lotissement les Champs, pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Délibération n°2024/3/27 : FINANCES - Compte de gestion 2023 Budget annexe "Bois et Forêts"

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (du trésor public) à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et sa décision modificative, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier, du budget annexe « Bois et Forêts », pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. **Délibération n°2024/3/28 : FINANCES - Compte administratif 2023 Budget Communal Principal**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du Budget Communal puis sort de la salle du Conseil, afin de ne pas prendre part au vote.

Madame Patricia CHATAING prend la présidence du Conseil Municipal, et demande à ses membres de se prononcer sur le compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 du budget communal et arrête les comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Budget prévu	1 145 266,38 €
Réalisé	971 713,51 €
Recettes	
Budget prévu	1 145 266,38 €
Réalisé	1 151 053,11 €
<i>dont résultat antérieur reporté</i>	<i>109 860,67 €</i>
INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Budget prévu	912 814,37 €
Réalisé	488 718,45 €
<i>dont résultat antérieur reporté</i>	<i>0,00 €</i>
Restes à réaliser	209 146,17 €
Recettes	
Budget prévu	912 814,37 €
Réalisé	300 389,68 €
<i>dont résultat antérieur reporté</i>	<i>12 971,34 €</i>
Restes à réaliser	305 157,67 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Fonctionnement	179 339,60 €
Investissement	-188 328,77 €
Global	-8 989,17 €
<i>RESULTAT DEFINITIF (tenant compte des restes à réaliser)</i>	
<i>Fonctionnement</i>	<i>179 339,60 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>-92 317,27 €</i>
<i>Global</i>	<i>87 022,33 €</i>

6. **Délibération n°2024/3/29 : FINANCES - Compte administratif 2023 Budget annexe "Caisse des écoles"**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe « Caisse des Ecoles » puis sort de la salle du Conseil, afin de ne pas prendre part au vote.

Madame Patricia CHATAING prend la présidence du Conseil Municipal, et demande à ses membres de se prononcer sur le compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « Caisse des écoles » et arrête les comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Budget prévu	10 921,84 €
Réalisé	9 064,87 €
Recettes	
Budget prévu	10 921,84 €
Réalisé	10 921,84 €
<i>dont résultat antérieur reporté</i>	4 021,84 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 856,97 €

7. Délibération n°2024/3/30 : FINANCES - Compte administratif 2023 Budget annexe "Lotissement les Champs"

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement les Champs » puis sort de la salle du Conseil, afin de ne pas prendre part au vote.

Madame Patricia CHATAING prend la présidence du Conseil Municipal, et demande à ses membres de se prononcer sur le compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement les Champs » et arrête les comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Budget prévu	314 553,66 €
Réalisé	9 475,72 €
Recettes	
Budget prévu	314 553,66 €
Réalisé	51 499,79 €
<i>dont résultat antérieur reporté</i>	22 732,40 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Budget prévu	280 792,94 €
Réalisé	61 846,72 €
<i>dont résultat antérieur reporté (négatif)</i>	40 625,68 €
Restes à réaliser	
Recettes	
Budget prévu	303 727,66 €
Réalisé	0,00 €
Restes à réaliser	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Fonctionnement	42 024,07 €
Investissement	-61 846,72 €
Global	-19 822,65 €

8. Délibération n°2024/3/31 : FINANCES - Compte administratif 2023 Budget annexe "Bois et Forêts"

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe « Bois et Forêts » puis sort de la salle du Conseil, afin de ne pas prendre part au vote.

Madame Patricia CHATAING prend la présidence du Conseil Municipal, et demande à ses membres de se prononcer sur le compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « Bois et Forêts » et arrête les comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Budget prévu	141 641,82 €
Réalisé	61 631,70 €
Recettes	
Budget prévu	141 641,82 €
Réalisé	141 641,82 €
<i>dont résultat antérieur reporté</i>	141 641,82 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Budget prévu	437 967,14 €
Réalisé	270 994,53 €
Dont résultat antérieur reporté (déf)	6 687,14 €
Restes à réaliser	64 522,43 €
Recettes	
Budget prévu	437 967,14 €
Réalisé	377 129,64 €
Restes à réaliser	43 280,00 €
<u>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	
Fonctionnement	80 010,12 €
Investissement	106 135,11 €
Global	186 145,23 €
<i>RESULTAT DEFINITIF (tenant compte des restes à réaliser)</i>	
<i>Fonctionnement</i>	<i>80 010,12 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>84 892,68 €</i>
<i>Global</i>	<i>164 902,80 €</i>

9. Délibération n°2024/3/32 : FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement 2023 Budget Principal communal

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal,

Considérant que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1,

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est obligatoire d'affecter à minima la somme de 92 317,27€ - correspondant au résultat définitif déficitaire de la section d'investissement – du résultat de fonctionnement 2023 à la section d'investissement 2024..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'affecter le résultat de fonctionnement global cumulé de l'exercice 2023, qui s'élève à 179 339.50 €, comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve
(R1068) : 92 317.27€
- Affectation en excédent de fonctionnement reporté
(R 002) : 87 022.33 €

10. Délibération n°2024/3/33 : FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement 2023 Budget annexe "Bois et Forêts"

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal,

Considérant que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1,

M. le Maire explique à l'assemblée qu'elle n'a aucune contrainte concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, le résultat d'investissement définitif d'investissement (tenant compte des restes à réaliser) étant excédentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'affecter le résultat de fonctionnement global cumulé de l'exercice 2023, qui s'élève à 80 010.12 €, comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve
(R1068) : 0.00€
- Affectation en excédent de fonctionnement reporté
(R 002) : 80 010.12 €

11. Délibération n°2024/3/34 : FINANCES - Fixation des taux d'imposition 2024

M. le Maire rappelle que depuis 2021, la taxe d'habitation concernant les résidences principales est complètement supprimée, elle ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Afin de compenser cette perte de ressources, les Communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Cette dernière ne correspondant pas exactement à la perte de ressources liée à la suppression de la Taxe d'Habitation, un coefficient correcteur est appliqué et vient en déduction ou en complément du produit des impôts directs locaux.

Il explique que la variation des taux de la fiscalité directe communale est strictement encadrée par les règles de lien entre les taux, fixés à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, notamment concernant la hausse de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'appliquer une hausse contenue de la pression fiscale, en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,04675 afin de faire face à la hausse des coûts et de maintenir les projets d'investissement

Taxes	Taux 2023	Coefficient de variation	Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	42,78%	<u>1,04675</u>	44,78%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	68,98%		72,20%
Taxe d'habitation (TH)	11,90%		12,46%

12. Délibération n°2024/3/35 : FINANCES - Subvention aux associations

M. le Maire présente les dossiers de subventions transmis par les associations et propose de leur allouer les sommes suivantes pour 2024 :

Association	Montant 2024
HUMUS	0,00 €
Les Loups de Castel Ondon	300,00 €
JSPP Puy Guillaume et Paslières	150,00 €
Le fil d'Ariane	50,00 €
Foyer Socio Educatif du collège de Puy-Guillaume	150,00 €
Association intercommunale pour le Don du Sang bénévole de P-G	150,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Châteldon et Ris	500,00 €
Club Bouliste de Châteldon	200,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
TOUF	80,00 €
Fanfare de Châteldon	1 500,00 €
Association Mémorial Seconde Guerre	100,00 €
Association des parents d'élèves du collège de Puy-Guillaume	100,00 €
CDDSP Thiers Ambert	30,00 €
Femmes élues du PDD	40,00 €
Solidarité Paysans du Puy-de-Dôme	50,00 €
Association pour la sauvegarde de la Credogne et de ses affluents	250,00 €
Lycée Claude Mercier	50,00 €
TOTAL	6 700,00

Mme Marie FRANQUESA, M. Alain GIRONDE et M. Tony BERNARD ne prennent pas part au vote, compte-tenu du fait qu'ils font chacun partie du bureau d'une des associations demanderessees.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'allouer les subventions aux associations telles que figurant dans la proposition susmentionnée.

13. Délibération n°2024/3/36 : FINANCES - Budget primitif 2024 Budget Principal Communal

Considérant la note de présentation du budget primitif 2024 annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu les propositions présentées par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal 2024, qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 099 143,33 €
- Section d'investissement : 1 007 948.57 €

14. Délibération n°2024/3/37 : FINANCES - Budget primitif 2024 Budget annexe "Parc Locatif Communal"

Considérant la note de présentation du budget primitif 2024 annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu les propositions présentées par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 du budget annexe « Parc locatif Communal », qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 75 000,00 €
- Section d'investissement : 242 367.00 €

15. Délibération n°2024/3/38 : FINANCES - Budget primitif 2024 Budget annexe "Bois et Forêts"

Considérant la note de présentation du budget primitif 2024 annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu les propositions présentées par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 du budget annexe « Bois et Forêts », qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 145 510.12 €
- Section d'investissement : 322 693.00 €

16. Délibération n°2024/3/39 : FINANCES - Budget primitif 2024 Budget annexe "Caisse des écoles"

Considérant la note de présentation du budget primitif 2024 annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu les propositions présentées par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 du budget annexe « Caisse des Ecoles », qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 13 000,00 €

17. Délibération n°2024/3/40 : FINANCES - Budget primitif 2024 Budget annexe "Lotissement les Champs"

Considérant la note de présentation du budget primitif 2024 annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu les propositions présentées par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement les Champs », qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 100 517.07 €
- Section d'investissement : 81 418.72 €

18. Délibération n°2024/3/41 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles B74, B97, B103, B169, G412, G1341 au prix de 1€

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
B 74	LES CHEVRETTES	170
B 97	LES CHEVRETTES	761
B 103	LES CHEVRETTES	195
B 169	LES CHEVRETTES	275
G 412	LES SAULIERES	571
G 1341	LES BOULETTES	720
G 1343	LES BOULETTES	265
Total		2957

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

19. Délibération n°2024/3/42 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle A43 prix 1000 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 43	LES ONGHEONS	2462
	TOTAL	2462

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 1000 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

20. Délibération n°2024/3/43 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles B113, B115, B179, E875, G483, G1284, G1324, AD203, AD225 au prix de 580 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
B 113	LES CHEVRETTES	326
B 115	LES CHEVRETTES	1692
B 179	LES CHEVRETTES	535
E 875	GOUTTE LOUBE	483
G 483	LES SAULIERES	446
G 1284	TISSONNIERE	50
G 1324	TISSONNIERE	358
AD 203	CHASSERELLE	1697
AD 225	CHASSERELLE	251
	TOTAL	5838

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 580 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

21. Délibération n°2024/3/44 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles D664, E534, E557, E687, E688, AC158, A 621 au prix de 1€

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale et du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

1. Commune de Châteldon :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
D 664	LA BOUGERAUDE	952
E 534	CHASSERELLE	554
E 557	CHASSERELLE	101
E 687	CHASSERELLE	512
E 688	CHASSERELLE	100
AC 158	L AIRE	68
TOTAL		2287

2. Commune de Puy-Guillaume :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 621	PRE D EAU	650
TOTAL		650

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

22. Délibération n°2024/3/45 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle E528 prix 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
E 528	CHASSERELLE	94
TOTAL		94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 1€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, 63290 Puy-Guillaume, comme notaire chargée de l'affaire pour la Commune (en lien avec le notaire du vendeur, Maître Pleau-Regnier, 45160 Olivet).

23. Délibération n°2024/3/46 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle E472 prix 1

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
E472	CHASSERELLE	363
	TOTAL	363

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 1€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

24. Délibération n°2024/3/47 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles E890, E1017, E1018, G842, G29 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
E 890	GOUTTE LOUBE	13
E 1017	GOUTTE LOUBE	175
E 1018	GOUTTE LOUBE	97
G 842	TISSONNIERE	294
G 29	GOUTTE DES DINS	1540
	Total	2119

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

25. Délibération n°2024/3/48 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles E440 -E639 - E703 E715 - E1287 au prix de 250 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
E 440	CHASSERELLE	442
E 639	CHASSERELLE	48
E 703	CHASSERELLE	30
E 715	CHASSERELLE	858
E 1287	LE COIN	318
	TOTAL	1696

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 250 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

26. Délibération n°2024/3/49 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 48 278 m² au prix de 32 500 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale et du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

1- Commune de Châteldon :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
E 1213	CHEZ GIRONDE	347
E 1216	CHEZ GIRONDE	85
E 1217	CHEZ GIRONDE	44
B 21	LE GRAND ET LE POINTU	469
B 27	LA BLETTE	10400
B 28	LA BESSIERE	9770
B 294	LA GOULETAS	3840
D 551	LE GRAND REIX	1087
D 569	LA FAYE	1097
E 551	CHASSERELLE	533
E 618	CHASSERELLE	453
E 983	GOUTTE LOUBE	635
E 1035	LE NOYER POURRI	7193
E 1180	LES GIGOUNONS	5165
E 1181	LES GIGOUNONS	3086
E 1183	LES GIGOUNONS	508
E 1190	LES GIGOUNONS	382
E 1260	CHEZ GIRONDE	205
E 1261	CHEZ GIRONDE	409
	TOTAL	45708

2. Commune de Saint-Victor-Montvianeix

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
AT 57	LES CHARBONNIERS	2570
	TOTAL	2570

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 32500 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

27. Délibération n°2024/3/50 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G1505, A14, E515, E566, E568, E717, G311, G1522, G1524, AD249 au prix de 1 004 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale et du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²	Observation
G 1505	VECOU	126	LOT BND
A 14	LES ONGHEONS	3343	
E 515	CHASSERELLE	203	
E 566	CHASSERELLE	312	
E 568	CHASSERELLE	358	
E 717	CHASSERELLE	578	
G 311	GOUTTE RICHARD	136	
G 1522	VECOU	32	
G 1524	VECOU	133	
AD 249	CHASSERELLE	274	
	Total	5495	

28. Délibération n°2024/3/51 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle E472 au prix de 400 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
AD 244	CHASSERELLE	2046
	TOTAL	2046

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 400€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

29. Délibération n°2024/3/52 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle A84 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A84	REIX DU PUY	1541
	TOTAL	1541

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 1€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

30. Délibération n°2024/3/53 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G33, G167, G689, G1153 au prix de 700 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
G 33	GOUTTE DES DINS	1175
G 167	LE GRAND REIX	1515
G 689	LES SERVES	89
G 1153	TISSONNIERE	495
	Total	3274

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 700 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

31. Délibération n°2024/3/54 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A19, A32, A39, A53, A335 A336 au prix de 2 500€

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale

Réf Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 19	LES ONGHEONS	2110
A 32	LES ONGHEONS	4090
A 39	LES ONGHEONS	231
A 53	LES ONGHEONS	309
A 335	LE MOUFET	1193
A 336	LE MOUFET	6260
	TOTAL	14193

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 2 500 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

32. Délibération n°2024/3/55 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle A926 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A926	LES BAS PRES	1246
	TOTAL	1246

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 1€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

33. Délibération n°2024/3/56 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 10 188 m² au prix de 1€

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
B 226	GOUTTE VERTAIZON	907
G 837	TISSONNIERE	950
B 145	LES CHEVRETTES	1611
B 232	GOUTTE VERTAIZON	904
E 619	CHASSERELLE	478
E 1074	PUY CHEVALET	206
E 1075	PUY CHEVALET	728
E 1076	PUY CHEVALET	1
F 187	CHEZ MOREL	513
F 443	LA GENETE	1000
G 520	LES SAULIERES	252
G 917	PIATROT	188
G 1237	TISSONNIERE	235
G 1240	TISSONNIERE	457
G 1336	LES BOULETTES	300
G 1580	VECOU	475
G 1779	PIERRE TETE	465
AC 97	L AIRE	184
AD 71	LA MORGATE	334
	Total	10188

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

34. Délibération n°2024/3/57 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A897, A161, A162, A214, A15, A239, A240, A867, A880, A891, A896, A1132 au prix de 27 500€

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 897	DUTRE	1630
A 161	PRE CORNARD	15230
A 162	PRE CORNARD	7190
A 214	PODEME	4030
A 15	PODEME	13360
A 239	PLANDE LA BERTHE	5940
A 240	PLANDE LA BERTHE	9210
A 867	REIX DES FOURNAUX	1247
A 880	REIX DES FOURNAUX	920
A 891	DUTRE	384
A 896	DUTRE	4849
A 1132	LA MARION	110
	Total	64100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 27 500€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

35. Délibération n°2024/3/58 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G594, G837 (BND lot 3), G841 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²	Observation
G 594	LES SAULIERES	1136	
G 837	TISSONNIERE	238	BND lot 00A0003
G 841	TISSONNIERE	284	
		1658	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

36. Délibération n°2024/3/59 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 4 130 m² au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

1. Commune de Châteldon :

Numéro court	LD CADASTRAL	Superficie fiscale en m ²
E 896	GOUTTE LOUBE	102
E 937	GOUTTE LOUBE	507
E 938	GOUTTE LOUBE	192
G 970	PIATROT	14
G 981	PIATROT	342
G 1260	TISSONNIERE	221
G 1268	TISSONNIERE	184
G 1305	TISSONNIERE	100
G 1308	TISSONNIERE	985
AB 36	LES RIVES	62
AC 57	L AIRE	221
	Total	2930

2. Commune de Puy-Guillaume :

Numéro court	LD CADASTRAL	Superficie fiscale en m ²
A 457	MALATRAIT	1150
A 459	MALATRAIT	50
	Total	1200

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

37. Délibération n°2024/3/60 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A360, A986, E1122, E1124, E1125, E1126, E1308 au prix de 500 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale et du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Numéro court	LD CADASTRAL	Superficie fiscale en m²
A 360	LE BOIS	1427
A 986	LA CROIX	663
E 1122	GOUTTE ALBERT	7
E 1124	GOUTTE ALBERT	260
E 1125	GOUTTE ALBERT	286
E 1126	GOUTTE ALBERT	607
E 1308	GOUTTE ALBERT	52
	Total	3302

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 500 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

38. Délibération n°2024/3/61 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A374, F134, G424, AD241, AD250 au prix de 500 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale et du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m²
A 374	LE BOIS	1835
F 134	CHEZ MOREL	245
G 424	LES SAULIERES	298
AD 241	CHASSERELLE	153
AD 250	CHASSERELLE	340
	Total	2871

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 500 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

39. Délibération n°2024/3/62 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles B61, D497 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale et du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Numéro court	LD CADASTRAL	Superficie fiscale en m ²
B 61	LES MORILLONS	3069
D 497	LE BOUCHET	1838
	Total	4907

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

40. Délibération n°2024/3/63 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A362, A438, A934, A1251, A1279, A1301 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 362	LE BOIS	885
A 438	LA BUISSONNIERE	256
A 934	LES BAS PRES	1083
A 1251	LE MOULIN DE LA VIGNOLLE	382
A 1279	ARNAUD	2064
A 1301	EGAUD	1540
	Total	6210

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

41. Délibération n°2024/3/64 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles E441, E442, E466, G457, G992, G1012, G1253, G1326, AD95 au prix de 440 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
E 441	CHASSERELLE	83
E 442	CHASSERELLE	462
E 466	CHASSERELLE	144
G 457	LES SAULIERES	313
G 992	PIATROT	413
G 1012	PIATROT	478
G 1253	TISSONNIERE	136
G 1326	TISSONNIERE	201
AD 95	LA MORGATE	210
Total		2440

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 440 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

42. Délibération n°2024/3/65 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A23 et A24 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 23	LES ONGHEONS	3695
A 24	LES ONGHEONS	2540
Total		6235

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

43. Délibération n°2024/3/66 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G1452, E781, G1482, G1725, AC17 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
G 1452	VECOU	267
E 781	PUY MOREL	709
G 1482	VECOU	463
G 1725	PIERRE TETE	763
AC 17	LAYAT	956
	Total	3158

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

44. Délibération n°2024/3/67 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle E567 au prix de 1€

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
E 567	CHASSERELLE	483
	TOTAL	483

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 1€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

45. Délibération n°2024/3/68 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G34, G35, G52, G169, G170, G171, G172 au prix de 300 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
G 34	GOUTTE DES DINS	355
G 35	GOUTTE DES DINS	38
G 52	GOUTTE DES DINS	914
G 169	LE GRAND REIX	446
G 170	LE GRAND REIX	373
G 171	LE GRAND REIX	277
G 172	LE GRAND REIX	531
Total		2934

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 300 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

46. Délibération n°2024/3/69 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles C123, E729, E770, F336, F336, G1181 au prix de 500 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale et du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
C 123	GOUTTE MONTAJUS	9580
E 729	CHASSERELLE	418
E 770	DERRIERE LE CHÂTEAU	190
F 336	LES BARAQUES	254
G 1181	TISSONNIERE	183
AD 259	LES MOTTES	586
Total		11211

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 500 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

47. Délibération n°2024/3/70 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A229, A258, A276, A209, A34, A988 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 229	PRE DE LA CROIX	534
A 258	LA FONTAINE	274
A 276	CHEZ TUILIER	19
A 209	LA PLANCHE	5820
A 34	L ARDAILLER	9460
A 988	LA CROIX	2692
	TOTAL	18 799

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

48. Délibération n°2024/3/71 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 19 103 m² au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastrale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
F 123	CHEZ MOREL	565
G 602	LES SAULIERES	921
G 603	LES SAULIERES	1857
A 2	LES ONGHEONS	5800
A 3	LES ONGHEONS	1630
B 178	LES CHEVRETTES	178
B 215	GOUTTE VERTAIZON	625
E 859	GOUTTE LOUBE	237
E 874	GOUTTE LOUBE	317
E 886	GOUTTE LOUBE	207
E 887	GOUTTE LOUBE	450
E 899	GOUTTE LOUBE	188
E 911	GOUTTE LOUBE	68
E 1000	GOUTTE LOUBE	355
E 1001	GOUTTE LOUBE	265
E 1012	GOUTTE LOUBE	290
E 1086	PUY CHEVALET	995
E 1136	GOUTTE ALBERT	105
F 367	LES BARAQUES	176
G 1087	TISSONNIERE	185
G 1287	TISSONNIERE	305
G 1449	LES PENDERIES	195
G 1499	VECOU	702
G 1625	VECOU	572
AB 308	LES CONDAMINES	323
AC 13	LAYAT	973
AD 171	DERRIERE LE CHÂTEAU	57
AD 172	DERRIERE LE CHÂTEAU	310
AD 194	DERRIERE LE CHÂTEAU	174
AD 197	DERRIERE LE CHÂTEAU	78
	Total	19103

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

49. Délibération n°2024/3/72 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 6 081 m² au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » :

Réf. Cadastrale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
B 149	LES CHEVRETTES	170
E 164	L OUSSIÈRE	367
E 428	CHASSERELLE	106
E 438	CHASSERELLE	1549
E 496	CHASSERELLE	127
E 612	CHASSERELLE	126
E 622	CHASSERELLE	150
E 822	GOUTTE LOUBE	480
E 823	GOUTTE LOUBE	800
E 1051	PUY CHEVALET	405
F 384	LES BARAQUES	403
G 242	GOUTTE RICHARD	227
G 1254	TISSONNIÈRE	229
G 1334	LES BOULETTES	242
G 1982	TISSONNIÈRE	445
AD 235	CHASSERELLE	255
	TOTAL	6081

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

50. Délibération n°2024/3/73 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A54 et ZI56 au prix de 1041 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastrale	Localisation	Superficie fiscale en m ²	Commune
A54	LES ONGHEONS	345	Châteldon
ZI 56	LES ONGHEONS	6592	Ris
	TOTAL	6937	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1041 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

51. Délibération n°2024/3/74 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles A354, A367, A409 au prix de 13 575 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 354	LE BOIS	914
A 367	LE BOIS	1280
A 409	LA CAVE	3465
	TOTAL	5659

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 400 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

52. Délibération n°2024/3/75 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 54 300 m² au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 354	LE BOIS	914
A 367	LE BOIS	1280
A 409	LA CAVE	3465
	TOTAL	5659

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 400 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

53. Délibération n°2024/3/76 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G31 et G32 au prix de 1 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie fiscale en m ²
A 352	LE BOIS	2241
A 355	LE BOIS	1532
A 370	LE BOIS	345
A 371	LE BOIS	5080
A 372	LE BOIS	4940
A 472	LE BALARD	11860
A 949	GROSBET	1452
A 972	BOIS GARDIEN	2430
A 973	BOIS GARDIEN	7940
A 979	BOIS GARDIEN	2670
A 980	LA CROIX	13810
	TOTAL	54300

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 13 575€ ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

54. Délibération n°2024/3/77 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G1162, G1542, G237 au prix de 1€

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait déjà approuvé l'acquisition du lot de parcelles G1162, G 1542 et G 222 au prix d'1 € par délibération n°2023/1/6bis.

Le vendeur ne souhaite plus vendre la parcelle G 222, mais ajouter au lot la parcelle G 237.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, d'acquérir dans le cadre du projet de préservation de la « ceinture verte », le lot de parcelles suivant au prix d'1 € :

Réf. Cadastre	Superficie fiscale en m ²
G 1162	392
G 1542	425
G 237	449
	1266 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération n°2023/1/6bis
- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

55. Délibération n°2024/3/78 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles G184, G200, G1564, G47, G48, G49, G373, G374, G378 au prix de 500 €

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un lot de parcelles boisées d'une surface totale 6560 m² au prix de 450 € par délibération n°2023/7/172.

Le vendeur souhaite que la proposition soit sensiblement modifiée concernant le contenu du lot et le prix

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, d'acquérir dans le cadre du projet de développement de la forêt communale, le lot de parcelles suivant au prix de 500 € :

Réf. Cadastreale	Localisation	Superficie fiscale en m ²
G 47	GOUTTE DES DINS	1416
G 48	GOUTTE DES DINS	217
G 49	GOUTTE DES DINS	2082
G 184	GOUTTE RICHARD	158
G 200	GOUTTE RICHARD	223
G 373	LES SAULIERES	303
G 374	LES SAULIERES	393
G 378	LES SAULIERES	572
G 1564	VECOU	441
TOTAL		5805

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération n°2023/7/172 ;
- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 500 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

56. Délibération n°2024/3/79B : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles pour une superficie de 14 706 m² au prix de 1100 €

Cette délibération retire et remplace la délibération n°2024/3/79 pour erreur matérielle.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un lot de parcelles boisées d'une surface totale de 16148 m² au prix de 1100 € par délibération n°2023/2/48bis.

Suite aux échanges dans le cadre des procédures préalables à la vente, le vendeur a souhaité ajouter au lot un bien non délimité, cadastré A331 pour une surface totale de 878 m².

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition d'acquisition modifiée, au prix de 1100 €, concernant le lot de parcelles suivant :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie (m²)
G 0257	GOUTTE RICHARD	212
G 0283	GOUTTE RICHARD	590
G 1908	LES SAULIERES	882
G 0422	LES SAULIERES	104
G 0423	LES SAULIERES	136
G 0534	LES SAULIERES	182
G 0558	LES SAULIERES	221
G 0555	LES SAULIERES	162
G 0580	LES SAULIERES	122
G 0554	LES SAULIERES	574
G 0535	LES SAULIERES	87
G 0536	LES SAULIERES	221
G 0531	LES SAULIERES	1494
G 0528	LES SAULIERES	251
G 0533	LES SAULIERES	247
G 0537	LES SAULIERES	180
G 0541	LES SAULIERES	201
G 0417	LES SAULIERES	419
G 0562	LES SAULIERES	814
G 0544	LES SAULIERES	164
G 0547	LES SAULIERES	1294
G 0546	LES SAULIERES	1090
F 0318	LES BARAQUES	511
A 0328	LE MOUFET	3076
A 0326	LE MOUFET	2886
G 0425	LES SAULIERES	28
A 331	LE MOUFET	878
TOTAL		14706

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération n°2023/2/48 bis ;
- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 1100 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, 63290 Puy-Guillaume, comme notaire chargée de l'affaire pour la Commune (en lien avec la notaire du vendeur, Maître Moulier, 03110 Vendat).

57. Délibération n°2024/3/80 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 21696 m² au prix de 2 700 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre des projets de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » et de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie en m ²	Observations
E 1160	GOUTTE ALBERT	1640	BND - lot 1
E 1161	GOUTTE ALBERT	483	BND -lot 1
B 51	LES MORILLONS	3265	
B 191	LES CHEVRETTES	3350	
D 490	LA GOUTTE	560	
D 496	LE BOUCHET	731	
D 499	LE BOUCHET	1268	
E 242	CHEZ MONAT	1204	
E 243	CHEZ MONAT	215	
E 244	CHEZ MONAT	167	
E 984	GOUTTE LOUBE	369	
E 987	GOUTTE LOUBE	330	
E 1034	LE NOYER POURRI	4115	
E 1055	PUY CHEVALET	258	
E 1057	PUY CHEVALET	272	
E 1150	GOUTTE ALBERT	106	
E 1162	GOUTTE ALBERT	605	
E 1163	GOUTTE ALBERT	2758	
TOTAL		21696	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 2 700 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

58. Délibération n°2024/3/81 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle D534 au prix de 300€

M. le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle boisée D 534, sise Les Signats, d'une superficie de 2631 m² au prix de 300 € qui présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de développement de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle D 534 au prix de 300 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

59. Délibération n°2024/3/82 : BOIS ET FORET - Acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie de 7460 m² au prix de 4500 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un lot de parcelles qui présente un intérêt particulier dans le cadre des projets de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte » et de développement de la forêt communale :

Réf. Cadastre	Localisation	Superficie en m²
E 773	Derrière le Château	710
E 1061	Puy Chevalet	341
E 1062	Puy Chevalet	873
G 928	Piatrot	672
G1209	Tissonnière	202
G1210	Tissonnière	492
A 8	Les Ongheons	491
A 9	Les Ongheons	360
B 121	Les Chevrettes	612
E 888	Goutte Loube	10
E 989	Goutte Loube	654
E 997	Goutte Loube	289
E 1021	Goutte Loube	115
E 1032	Goutte Loube	422
G 1531	Vecou	439
G 1534	Vecou	778
TOTAL		7460

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le lot de parcelles susmentionnées au prix de 4 500 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

60. Délibération n°2024/3/83 : BOIS ET FORET - Acquisition de la parcelle G1755 au prix de 100 €

M. le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle G 1755, d'une superficie de 566 m², au prix de 100 €, qui présente un intérêt particulier dans du projet de préservation du périmètre boisée dit de la « ceinture verte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle G 1755 au prix de 100 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure ;
- De désigner Maître Correze-Guilleux, comme notaire chargée de l'affaire.

61. Délibération n°2024/3/84 : Ligne de trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024 et du 1^{er} semestre 2025,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

M. le Maire expose qu'il y a un décalage entre les sorties de fonds liées aux opérations d'investissement réalisées sur 2023 et en cours sur 2024, et les entrées de fonds correspondants au versement des subventions, qui génère un besoin de trésorerie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 euros ;
- D'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;
- D'autoriser le maire à signer la convention à intervenir, et tout document afférent à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

À Châteldon, le

12 JUIN 2024

Le secrétaire de séance



Hubert CAURO

Le Maire,



Tony BERNARD

